



Abitibi
OUEST

Fonds Jeunes
Promoteurs

OBJECTIF

Le Fonds Jeunes Promoteurs a pour objectif d'aider les jeunes entrepreneurs à créer, acquérir ou prendre la relève d'une entreprise. Ce Fonds permet de soutenir les jeunes dans leurs aspirations entrepreneuriales, tout en créant et en maintenant des emplois ainsi que de la richesse sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Dans ce cadre, la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest (MRCAO) peut offrir une aide financière et du soutien technique aux entrepreneurs et aux projets répondant aux critères d'admissibilité. Le Fonds Jeunes Promoteurs peut appuyer les entrepreneurs à différentes phases de leur projet d'affaires.

DESCRIPTION DU FONDS

Le Fonds Jeunes Promoteurs vise à stimuler l'entrepreneuriat auprès des jeunes âgés entre 18 et 40 ans et à les aider à créer une première ou une deuxième entreprise par le biais d'un soutien technique et financier. Ce Fonds sert également aux projets de relève d'entreprise.

Le Fonds Jeunes Promoteurs est offert exclusivement par la MRCAO aux promoteurs de son territoire. De plus, ce Fonds n'est pas récurrent.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le candidat doit :

- Être âgé entre 18 et 40 ans inclusivement au moment de l'inscription ;
- Posséder une expérience ou une formation pertinente au projet ;
- Être situé sur le territoire de la MRCAO ;
- S'engager à travailler à plein temps dans l'entreprise à partir du moment où l'aide financière est accordée.

Le projet doit :

- Être appuyé par un plan d'affaires portant sur les trois premières années d'opération qui démontre que l'entreprise à être légalement constituée présente de bonnes possibilités de viabilité et de rentabilité. Dans le cas d'une acquisition d'entreprise, celle-ci doit être en opération et avoir une bonne situation financière. De plus, le siège social et l'activité principale de l'entreprise doivent être sur le territoire de la MRCAO;
- Être financé en partie par une mise de fonds minimale de 5 % du coût du projet en argent¹ effectuée par le promoteur. De plus, celui-ci doit démontrer, à la satisfaction de la MRCAO, que l'aide financière est essentielle à la réalisation de son projet;
- Être réalisé dans le but d'assurer la relève de l'entreprise s'il s'agit d'une acquisition partielle;
- Être réalisé dans les secteurs d'activités économiques priorisés par la MRCAO.

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Les dépenses en capital telles que terrain, bâtisse, équipement, machinerie, matériel roulant, inventaire, frais d'incorporation et toutes autres dépenses de même nature², à l'exception des dépenses d'achalandage;
- L'acquisition de technologies (savoir-faire, licence ou accord de fabrication, brevet), de logiciels ou progiciels et toutes autres dépenses de même nature;
- Les besoins de fonds de roulement se rapportant strictement aux opérations de l'entreprise calculés pour la première année d'opération.

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- L'article 6.3 de la Politique de soutien aux entreprises s'applique.

¹ Une mise de fonds en actifs peut, dans certains cas, être acceptée.

² Notamment, les dépenses d'acquisition de titres de propriété de l'entreprise visée (actions votantes ou parts privilégiées) de même que les frais de services professionnels directement liés à la transaction d'acquisition.

RESTRICTIONS

- Le promoteur bénéficiera d'un délai maximum d'un an pour réaliser son projet;
- Les dépenses affectées à la réalisation d'un projet, mais effectuées avant la date d'accusé réception de la demande d'aide financière par la MRCAO ne sont pas admissibles;
- L'aide financière consentie ne peut servir au financement du service de la dette de l'entreprise ou du jeune entrepreneur, au remboursement d'emprunts à venir ou au financement d'un projet déjà réalisé.

Par ailleurs, les organisations à caractère sexuel, religieux, politique ou toute autre organisation dont l'activité peut susciter la controverse sont exclues.

Advenant la vente ou la fermeture de l'entreprise avant l'échéance de la convention, soit 24 mois à compter de la date de signature, l'aide financière octroyée devra être remboursée au prorata du temps restant à écouler selon la formule suivante : *(subvention accordée) X (24 – nombre de mois depuis l'octroi de l'aide) / 24 mois.*

NATURE DE L'AIDE FINANCIÈRE

- L'aide financière prend la forme d'une contribution non remboursable;
- Le montant de l'aide financière peut atteindre 5 % du coût du projet, minimum 500 \$ jusqu'à un maximum de 5 000 \$ par entreprise. Afin de pouvoir bénéficier de l'aide financière, les projets dont le coût total est inférieur à 10 000 \$ devront comporter une mise de fonds égale ou supérieure à 500 \$.

Par ailleurs, le cumul des aides financières provenant des gouvernements provincial et fédéral et de la MRCAO ne pourra excéder 50 %.

Note : Dans le calcul du cumul des aides gouvernementales, outre la contribution de la MRCAO qui doit être considérée à 100% de sa valeur, une aide non remboursable (telle une subvention) provenant des gouvernements du Québec et du Canada ou d'autres organismes dont le financement provient des gouvernements est considérée à 100 % de sa valeur alors qu'une aide remboursable (tel un prêt) ou autre type d'investissement est considérée à 30 %.

Modalité de versement

Tous les projets autorisés feront l'objet d'une convention entre la MRCAO et le promoteur. La convention définira les conditions de versement de l'aide financière et les obligations des parties.

FORMULAIRE DE DEMANDE

IDENTIFICATION DU PROMOTEUR

Nom :

Adresse :

Municipalité :

Code postal :

Téléphone :

Cellulaire :

Courriel :

NAS :

Date de naissance :

Âge :

Êtes-vous :

(Cochez la case appropriée)

Oui

Non

a) Résident permanent habitant dans la MRC d'Abitibi-Ouest?

b) Prêt à travailler à temps plein dans votre entreprise?

c) Bénéficiaire de l'assistance-sociale?

d) Inscrit à un programme d'études à temps complet?

e) Inscrit à un programme d'études à temps partiel?

Si oui, précisez : _____

DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE FORMULAIRE

- Votre curriculum vitae;
- Votre plan d'affaires;
- Votre bilan personnel;
- Une copie de votre diplôme ou copie attestant l'accomplissement de vos études;
- Tout autre document relatif au projet et disponible au moment de l'inscription.

DÉCLARATION DU PROMOTEUR

Je soussigné(e) _____ confirme que les renseignements fournis dans cette demande et les documents afférents sont complets et véridiques en tout point et je m'engage à fournir au représentant toute information nécessaire à l'analyse du projet.

Signature : _____

Date : _____

La MRCAO n'est pas responsable de la perte ou des dommages pouvant résulter de l'envoi ou du retour des pièces jointes au dossier. Il est donc recommandé de joindre des copies des pièces ou documents d'appui originaux à une demande.